

20/10/2010

Note au réseau

L'aide à la chèvre victime de son succès

D'après les éléments issus des dossiers de demande d'aide aux caprins déposés en janvier 2010 et suite aux contrôles et achèvement complet de l'instruction des dossiers, il apparaît que :

- près de 4.900 exploitations ont bénéficié d'une avance à la mi-octobre pour l'aide aux caprins, dont 3.100 environ (soit 60%) ont demandé à bénéficier de la majoration ;

- le nombre d'animaux demandés à l'aide est d'environ 875.000, dont 660.000 (soit 75%) bénéficieraient de la majoration.

Sur la base de ces éléments, le montant de l'aide est donc fixé à 8,93 € par chèvre éligible, la majoration étant de 3€.

L'arrêté fixant le montant de l'aide devrait être cosigné rapidement par les ministères de l'agriculture et du budget.

Nous sommes donc bien loin des 15 € par chèvre annoncés en début d'année suite aux estimations du ministère.

Les statistiques officielles n'ont pas tenu compte des installations ou reconversions caprines réalisées depuis le dernier recensement général agricole de 2000. De ce fait, le nombre d'exploitations ainsi que le nombre de chèvres a été largement sous-estimé !

L'enveloppe de 10 millions d'euros, non extensible, ne permet donc pas d'arriver à 15 €/chèvre. La FNEC a alerté le ministre de l'agriculture de cette situation et a demandé qu'une rallonge soit mobilisée dans le cadre de l'article 68 pour augmenter le montant de la prime pour cette campagne et les suivantes, mais il n'y a rien de sûr pour le moment et nous vous tiendront informés de l'avancée des négociations.